

Arrêté du XXXX relatif aux critères , aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l’affichage de l’indice de réparabilité des tondeuses électriques robot.

NOR: XXXXX

La ministre de la transition écologique,
Le ministre de l’économie et des finances

Vu l’article L.541-9-2 du code de l’environnement ;

Vu le décret n° XXX du XXXX relatif aux modalités d’application de l’indice de réparabilité pour les produits électriques et électroniques, à ses critères et à son mode de calcul ;

Vu l’arrêté du 17 juin 1987 relatif au niveau de puissance acoustique admissible des tondeuses à gazon ;

Article 1er

Le présent arrêté s’applique aux tondeuses à gazon entrant dans le champ de l’arrêté du 17 juin 1987 susvisé, à guidage autonome fonctionnant avec un moteur électrique.

Article 2

Les critères, les sous-critères et le système de notation applicables aux produits définis à l’article 1^{er} pour calculer l’indice de réparabilité sont spécifiés ci-dessous :

CRITÈRE N°1 – DOCUMENTATION

Sous-critère 1.1. Engagement sur la durée de mise à disposition sans frais de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien

	Colonne A Producteur				Colonne B Réparateurs				Colonne C Consommateurs			
	Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité			
	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus
Type de documentation	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Identification sans équivoque du produit	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Schéma démontage ou vue éclatée	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Schémas de câblage et de raccordement	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Schémas des cartes électroniques	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Liste du matériel de réparation et de test nécessaire	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Manuel technique d'instructions relatives à la réparation	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Codes d'erreurs et de diagnostic	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Informations sur composants et diagnostic	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Instructions logicielles (y compris réinitialisation)	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Accès aux incidents signalés et enregistrés dans l'équipement	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Bulletins techniques	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Encadrement spécifique de l'auto-réparation (opérations conseillées, instructions de sécurité et de réparation, répercussions éventuelles sur la garantie)									0	5	7	9
Informations sur accès aux réparateurs professionnels									0	5	7	9
Détection des pannes et actions requises (approche grand public)									0	5	7	9
Conseils d'utilisation et d'entretien									0	5	7	9

Le nombre maximal de points est 333. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/333) x 10

CRITERE N°2 – DEMONTABILITE ET ACCES, OUTILS ET FIXATIONS

Sous-critère 2.1. Facilité de démontage des pièces (liste 2)

	Nombre d'étapes pour accès unitaire à la pièce			
	ND/NA (1) ou 9 ou plus	7 à 8	5 à 6	1 à 4
Pièces de la liste 2	Nombre de points			
Lames	0	1	2	3
Roues	0	1	2	3
Chargeur station	0	1	2	3

(1) ND/NA = non démontable ou non accessible unitairement

Le nombre maximal de points est 9. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/9) x 10

Sous-critère 2.2. Outils nécessaires au démontage des pièces (liste 2)

	Type d'outils			
	ND/NA	Outils propriétaires	Outils spécifiques	Sans outil, outils communs (2)
Pièces de la liste 2	Nombre de points (3)			
Lames	0	1	2	4
Roues	0	1	2	4
Chargeur station	0	1	2	4

(2) ou bien outil fourni avec la pièce de rechange

(3) prendre la notation la plus défavorable si plusieurs outils sont impliqués

Le nombre maximal de points est 12. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/12) x 10

Sous-critère 2.3. Caractéristiques des fixations (pour l'assemblage des pièces des listes 1 et 2)

	Type de fixation		
	Ni amovible, ni réutilisable	Amovible, non réutilisable	Amovible et réutilisable (4)
Pièces de la liste 1 ou de la liste 2	Nombre de points (5)		
Cartes électroniques	0	1	2
Moteur de coupe	0	1	2
Moteur d'avance	0	1	2
Station de charge	0	1	2
Arrêt d'urgence	0	1	2
Interface utilisateurs	0	1	2
Batterie	0	1	2
Lames	0	1	2
Roues	0	1	2
Chargeur station	0	1	2

(4) ou bien fixation fournie avec la pièce de rechange

(5) prendre la notation la plus défavorable si plusieurs fixations sont impliquées

Le nombre maximal de points est 20. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/20) x 10

CRITERE N°3 – DISPONIBILITE DES PIECES DETACHEES

Sous-critère 3.1. Engagement du producteur sur la durée de disponibilité des pièces de la liste 2

	Colonne A Producteur				Colonne B Distributeurs de pièces détachées				Colonne C Réparateurs				Colonne D Consommateurs			
	Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité			
	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus
Pièce de la liste 2	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Lames	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Roues	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Chargeur station	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9

Le nombre maximal de points est 108. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/108) x 10

Sous-critère 3.2. Engagement du producteur sur la durée de disponibilité des pièces de la liste 1

	Colonne A Producteur				Colonne B Distributeurs de pièces détachées				Colonne C Réparateurs				Colonne D Consommateurs			
	Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité			
	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus
Pièce de la liste 1	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Cartes électroniques	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Moteur de coupe	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Moteur d'avance	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Station de charge	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Arrêt d'urgence	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Interface utilisateurs	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9
Batterie	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9	0	5	7	9

Le nombre maximal de points est 252. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/252) x 10

Sous-critère 3.3. Délai de livraison des pièces de la liste 2

	Colonne A Producteur				Colonne B Distributeurs de pièces détachées				Colonne C Réparateurs				Colonne D Consommateurs			
	Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)			
	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3
Pièce de la liste 2	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Lames	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Roues	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Chargeur station	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

(1) jours ouvrables à compter du jour de la commande

Le nombre maximal de points est 36. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/36) x 10

Sous-critère 3.4. Délai de livraison des pièces de la liste 1

	Colonne A Producteur				Colonne B Distributeurs de pièces détachées				Colonne C Réparateurs				Colonne D Consommateurs			
	Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)			
	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3
Pièce de la liste 1	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Cartes électroniques	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Moteur de coupe	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Moteur d'avance	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Station de charge	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Arrêt d'urgence	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Interface utilisateurs	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Batterie	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

(1) jours ouvrables à compter du jour de la commande

Le nombre maximal de points est 84. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/84) x 10

CRITERE N°4 – PRIX DES PIECES DETACHEES

Sous-critère 4.1. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix du produit neuf

A partir du rapport décrit dans l'arrêté du XXXX relatif aux modalités d'affichage, à la signalétique et aux paramètres généraux de calcul de l'indice de réparabilité, le nombre de points obtenu pour ce critère est déterminé de la façon suivante :

- si le résultat du rapport est supérieur à 0,3 alors le nombre de points est 0 ;
- si le résultat du rapport est inférieur à 0,1 alors le nombre de points est 100 ;
- si le résultat du rapport est compris entre 0,1 et 0,3 alors le nombre de points est déterminé selon le tableau de correspondance suivant :

Ratio	0,1	0,11	0,12	0,13	0,14	0,15	0,16	0,17	0,18	0,19	0,2	0,21	0,22	0,23	0,24	0,25	0,26	0,27	0,28	0,29	0,3
Points	100	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	20	15	10	5	0

La règle d'arrondi est la suivante :

- Si le chiffre de la troisième décimale est inférieur à 5, on arrondit à la deuxième décimale inférieure.
- Si le chiffre de la troisième décimale est supérieur ou égal à 5, on arrondit à la deuxième décimale supérieure

Le nombre maximal de points est 100. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus /100) x 10

CRITERE N°5 – CRITERE SPECIFIQUE

Pour les produits concernés par le présent arrêté, les coefficients des sous critères du critère 5 sont définis de la manière suivante :

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère	Coefficient du sous-critère	Note du critère	Coefficient du critère
5. Critère spécifique	5.1. Assistance à distance sans frais	??/10	0,6	??/20	1
	5.2. Utilisation d'une batterie multi-produits	??/10	0,6		
	5.3. Possibilité de réinitialisation logicielle	??/10	0,8		

Sous-critère 5.1. Assistance à distance sans frais

Type d'assistance à distance	Colonne B Réparateurs		Colonne C Consommateurs			
	Aucun	Informations à jour sur site	Aucun	Informations à distance	Aide au diagnostic à distance	Aide à la réparation à distance
Nombre de points	0	1	0	1	2	4

Le nombre maximal de points est 5. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/5) x 10

Sous-critère 5.2. Utilisation d'une batterie multi-produits

Utilisation d'une batterie multi-produits	Colonne C Consommateurs	
	Situation	
	Non satisfait	Satisfait
	Nombre de points	
	0	1

Le nombre maximal de points est 1. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/1) x 10

Sous-critère 5.3. Possibilité de réinitialisation logicielle

	Colonne A Producteur		Colonne B Réparateurs		Colonne C Consommateurs	
	Impossible	Possible	Impossible	Possible	Impossible	Possible
Possibilité de réinitialisation logicielle sans frais et sans restriction d'accès à ces services						
	Nombre de points		Nombre de points		Nombre de points	
Réinitialisation de la carte mère	0	1	0	1	0	1
Réinitialisation des micro-logiciels	0	1	0	1	0	1

Le nombre maximal de points est 6. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/6) x 10

Pour la ministre de la transition écologique et par délégation :

Le Commissaire Général au
développement durable,

T. Lesueur

Pour le ministre de l'économie et des finances et par délégation :

La Directrice générale
de la concurrence, de la consommation,
et de la répression des fraudes

V. Beaumeunier